



Compte-rendu de la réunion
du Conseil de Communauté de Communes
Messigny-et-Vantoux, le 5 avril 2018
Convocation du 30 mars 2018

Présents/Pouvoirs :

M. Jean-François DESSOLIN	Maire	Bligny le Sec	
M. Gabriel BLAISE	Maire	Chanceaux	
M. Daniel PETEUIL	Maire	Champagny	
M. Albert LACOMME	Maire	Curtil-Saint-Seine	
M. Pascal MINARD	Maire	Darois	Absent excusé pouvoir à LOUIS Catherine
M. Bruno MOUSSERON	Conseiller Municipal	Darois	
M. Jean-François GUEPET	Adjoint	Etaules	
M. Gilles DUTHU	Maire	Francheville	
M. Bénigne COLSON	Maire	Frenois	
M. Marc HIERHOLZER	Maire	Lamargelle	
Mme Catherine BURILLE	Maire	Léry	
M. Vincent LEPRÊTRE	Maire	Messigny-et-Vantoux	
Mme Céline PICCIONE	Adjointe	Messigny-et-Vantoux	Absente excusée pouvoir à OLLAGNIER Julien
M. Alain DUVERT	Adjoint	Messigny-et-Vantoux	Absent excusé pouvoir à VOLLMER Nadine
Mme Nadine VOLLMER	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux	
M. Julien OLLAGNIER	Adjoint	Messigny-et-Vantoux	
Mme Marie-Madeleine FEBVRE	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux	Absente excusée pouvoir à GAY Françoise
Mme Françoise GAY	Conseillère Municipale	Messigny et Vantoux	
M. Serge RESSY	Conseiller Municipal	Messigny et Vantoux	Absent excusé pouvoir à BLAISE Gabriel
M. Jean-Luc COUTURIER	Conseiller Municipal	Messigny et Vantoux	Absent
M. Alain MORISOT	Maire	Panges	Absent excusé
M. BOUCHEROT Nicolas	Maire	Pellerey	
M. Pascal THEIS	Maire	Poiseul-la-Grange	
Mme Éliane LÉPINE	Maire	Poncey-sur-L'Ignon	
M Gilbert PERRON	Maire	Prenois	

Mme Françoise LEBRUN	Adjointe	Prenois	Absente excusée
M. Denis MAIRET	Maire	St-Martin-du-Mont	
M. Bertrand TORTOCHAUX	Adjoint	St-Martin-du-Mont	
M. Daniel MALGRAS	Maire	Saint-Seine-l'Abbaye	Absent excusé pouvoir à CORDIER Fabien
M. Fabien CORDIER	Adjoint	Saint-Seine-l'Abbaye	
M. Raymond DUMONT	Maire	Saussy	
M. Jean-Michel STAIGER	Maire	Savigny-le-Sec	
M. Florian GONZALEZ	Adjoint	Savigny-le-Sec	Absent excusé pouvoir à SICCARDI Martine
Mme Martine SICCARDI	Adjointe	Savigny-le-Sec	
M. Claude PRATBERNON	Adjoint	Savigny-le-Sec	Absent excusé pouvoir à STAIGER Jean- Michel
M. Cyrille FAUCONNET	Maire	Trouhaut	
Mme Catherine LOUIS	Maire	Val Suzon	
M. Dominique FEVRET	Maire	Turcey	
M. Pierre GARNIER	Maire	Vaux Saules	
Mme Marie-Claude POSIERE	Maire	Villotte-Saint-Seine	

Madame Catherine LOUIS déclare la séance ouverte à 19h.

Madame Louis énonce les excusés et les pouvoirs. Le quorum est atteint.

Madame Catherine Burille est désignée secrétaire de séance.

Madame Louis propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2018. Le procès-verbal est adopté.

Compte de Gestion 2017 – Budget SPANC

La Présidente expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

La Présidente le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

Compte Administratif 2017 – Budget SPANC

Madame la Présidente quitte la salle avant le vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	0 €
	Réalisé (dont 001) :	0 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes	Prévus :	0 €
	Réalisé :	0 €
	Reste à réaliser :	0 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	14 366.99 €
	Réalisé :	9 738.84 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes	Prévus :	14 36.99 €
	Réalisé (dont 002) :	8 566.99 €
	Reste à réaliser :	0 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0.00 €
Fonctionnement :	- 1 171.85 €
Résultat global :	- 1 171.85 €

-

Affectation du résultat 2017 – Budget SPANC

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ce jour,

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	- 2 038.84 €
- un excédent reporté de :	866.99 €
	- 1 171.85
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	€

- un excédent d'investissement de :	0 €
- un excédent des restes à réaliser de :	0 €
Soit un besoin de financement de :	0 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 :	- 1 171.85
DEFICIT	€
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	- 1 171.85
	€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	0 €

Tarifs SPANC

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon ;

Madame la Présidente explique qu'il convient de réajuster les tarifs du Service Spanc compte tenu des tarifs pratiqués par le nouveau prestataire (Covati).

Les nouveaux tarifs proposés sont :

- Contrôle de Bon fonctionnement : 135 €
- Contrôle de conception et d'exécution : 195 €
- Contre visite : 75 €

Après discussion, le Conseil Communautaire décide à

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

- **VALIDE** les tarifs du Spanc à compter du 1^{er} avril 2018
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Règlement Intérieur SPANC

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon ;

Madame la Présidente explique qu'il convient d'approuver le nouveau règlement intérieur du Spanc afin de préciser les procédures de contrôles, et la liste des pièces nécessaire à l'étude des dossiers.

Après discussion, le Conseil Communautaire décide à

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

- **VALIDE** le règlement intérieur du Spanc joint à la présente délibération ;

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

Budget Primitif 2018 – SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

APPROUVE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	13 521.85 €
Recettes	13 521.85 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	0.00 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	0.00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	13 521.85 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	13 521.85 € (dont 0,00 de RAR)

Compte de Gestion 2017 – Budget Déchets

La Présidente expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

La Présidente le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

Compte Administratif 2017 – Budget Déchets

Madame la Présidente quitte la salle avant le vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	0 €
	Réalisé (dont 001) :	0 €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes	Prévus :	14 634.92 €
	Réalisé :	14 637.92 €
	Reste à réaliser :	0 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	271 780.00 €
	Réalisé :	234 244.91 €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes	Prévus :	320 448.32 €
	Réalisé (dont 002) :	312 652.41 €
	Reste à réaliser :	0 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	14 634.92 €
Fonctionnement :	78 407.50 €
Résultat global :	93 042.42 €

Affectation du résultat 2017 – Budget Déchets

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ce jour,

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	33 959.18 €
- un excédent reporté de :	44 448.32 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	78 407.50 €

- un excédent d'investissement de :	14 634.92 €
- un excédent des restes à réaliser de :	0 €
Soit un excédent de financement de :	14 634.92 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	78 407.50 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	78 407.50 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	14 634.92 €

Le Budget Déchets étant clôturé au 31/12/2017, le résultat 2017 de ce budget sera reporté au budget général ;

Compte de Gestion 2017 – Budget ZAE

La Présidente expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

La Présidente le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

Compte Administratif 2017 – Budget ZAE

Madame la Présidente quitte la salle avant le vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	749 474.48 €
	Réalisé (dont 001) :	385 252.02 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes	Prévus :	749 474.48 €
	Réalisé :	0 €
	Reste à réaliser :	0 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	407 962.24 €
	Réalisé :	10 901.44 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes	Prévus :	407 962.24 €
	Réalisé (dont 002) :	10 901.44 €
	Reste à réaliser :	0 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 385 252.02 €
------------------	-----------------------

Fonctionnement :	0 €
Résultat global :	- 385 252.02 €

Affectation du résultat 2017 – Budget Zae

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ce jour,

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0 €
- un excédent reporté de :	0 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	0 €
- un déficit d'investissement de :	-385 252.02 €
- un excédent des restes à réaliser de :	0 €
Soit un besoin de financement de :	385 252.02 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	0 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	-385 252.02 €

Budget Primitif 2018 – Zae

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

APPROUVE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	792 439.04 €
Recettes	792 439.04 €

Fonctionnement

Dépenses	413 202.02 €
Recettes	413 202.02 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	792 439.04 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	792 439.04 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	413 202.02 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	413 202.02 € (dont 0,00 de RAR)

Compte de Gestion 2017 – Budget Chaufferies

La Présidente expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

La Présidente le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

APPROUVE le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

Compte Administratif 2017 – Budget Chaufferies

Madame la Présidente quitte la salle avant le vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	489 978.02 €
	Réalisé (dont 001) :	141 337.85 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes	Prévus :	489 978.02 €
	Réalisé :	489 978.02 €
	Reste à réaliser :	0 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	372 022.05 €
	Réalisé :	338 346.90 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes	Prévus :	372 022.05 €
	Réalisé (dont 002) :	383 065.85 €
	Reste à réaliser :	0 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	348 640.17 €
Fonctionnement :	44 718.95 €
Résultat global :	393 359.12 €

Affectation du résultat 2017 – Budget Chaufferies

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ce jour,

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 263.87 €
- un excédent reporté de :	43 455.08 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	44 718.95 €
- un excédent d'investissement de :	348 640.17 €
- un excédent des restes à réaliser de :	0 €
Soit un excédent de financement de :	348 640.17 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	44 718.95 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	44 718.95 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	348 640.17 €

Budget Primitif 2018 – Chaufferies

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

APPROUVE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	516 977.89 €
Recettes	516 977.89 €

Fonctionnement

Dépenses	373 285.92 €
Recettes	373 285.92 €

Pour rappel, total budget :**Investissement**

Dépenses	516 977.89 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	516 977.89 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	373 285.92 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	373 285.92 € (dont 0,00 de RAR)

Compte de Gestion 2017 – Budget Général

La Présidente expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

La Présidente le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

Compte Administratif 2017 – Budget Général

Madame la Présidente quitte la salle avant le vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	372 922.39 €
	Réalisé (dont 001) :	363 096.97€
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes	Prévus :	372 922.39 €
	Réalisé :	223 691.28 €
	Reste à réaliser :	0 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	4 716 923.95€
	Réalisé:	4 483 458.94 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes	Prévus :	4 716 923.95 €
	Réalisé (dont 002) :	4 831 252.86 €
	Reste à réaliser :	0 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-	139 405.69 €
Fonctionnement :		347 793.92 €
Résultat global :		208 388.23 €

Affectation du résultat 2017 – Budget Général

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ce jour,

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Compte rendu du Conseil Communautaire du 5 avril 2018, Messigny-et-Vantoux

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	227 754.97 €
- un excédent reporté de :	120 038.95 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	347 793.92 €
- un excédent d'investissement de :	- 139 405.69 €
- un excédent des restes à réaliser de :	0 €
Soit un besoin de financement de :	139 405.69 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	347 793.92 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	139 405.69 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	208 388.23 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	-139 405.69 €

Remboursement des frais d'impression et de photocopies par les communes, les syndicats et les associations

Vu les statuts de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon ;

Madame la Présidente explique que suite au changement de prestataire pour les copieurs, il convient de revoir la tarification des impressions et des photocopies à compter du 1^{er} janvier 2018.

Madame la Présidente propose :

- ✓ Impressions et Photocopies N&B - A4 : 0.05 €/ copie
- ✓ Impressions et Photocopies N&B – A3 : 0.09 €/copie
- ✓ Impressions et Photocopies couleurs - A4 : 0.08€/copie
- ✓ Impressions et Photocopies couleurs - A3 : 0.12€/copie

Après discussion, le Conseil Communautaire décide à

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

- **VALIDE** les tarifs de remboursements des impressions et des photocopies à compter du 1^{er} janvier 2018
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

SATI 21 – Centre de Ressources Informatiques

Vu les statuts de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon ;

Madame la Présidente explique qu'une rencontre a eu lieu avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or afin d'étudier la possibilité d'installer un centre Sati sur le territoire.

Chaque Centre Sati propose un ensemble de services au public : services publics en ligne, accueils numériques, télétravail, réunions à distance, accompagnement de projets, aide à la recherche d'emploi, initiation et perfectionnement à l'informatique.

Le réseau des centres Sati est porté par le Conseil Départemental qui en assure l'animation départementale. Les initiatives et les compétences sont partagées au sein du réseau pour offrir plus de services et d'animation sur le territoire notamment en zone rurale.

Le local pouvant être mobilisé est situé au sein de la Médiathèque, et sera amené à évoluer pour une itinérance sur l'ensemble des communes du territoire.

Il convient donc de prévoir le matériel informatique suivant, en tenant compte de la prise en charge à hauteur de 48% du HT par le Conseil Départemental :

6 ordinateurs d'occasion 3000 € HT
1 imprimante 200 €
2 Tablettes sous Android 1000 €
2 tablettes sous Apple 1600 €
1 télévision 700 €
1 vidéoprojecteur 500 €
Mobilier et petit matériel 1000€

Soit un budget global de 8 000€ HT
Financement du Conseil Départemental (48%) 3840€
Solde à la charge de la Collectivité 4160 €

Après discussion, le Conseil Communautaire décide à

POUR : 17
CONTRE : 2
ABSTENTIONS : 17

- **VALIDE** la création d'un Centre Sati dans les locaux de la Médiathèque de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon, située à Saint Seine l'Abbaye.
- **VALIDE** le plan de financement proposé

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

Taux TEOM 2018

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

Après discussion, le Conseil Communautaire décide à

POUR : 29
CONTRE : 6
ABSTENTIONS : 1

De fixer les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2018 comme suit :

- Parc de Santé (Messigny et Vantoux) : 12.50%
- Reste du territoire : 5.83%

Pour un produit attendu de 457 165 €

Modalités de remboursement des frais de personnel par les Communes et les Syndicats

Vu les statuts de la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon ;

Après présentation des prévisions de dépenses de personnel pour l'exercice 2018 ;

Depuis le 1^{er} janvier 2014, du personnel administratif et technique communal est intégré au personnel de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon. Dans l'attente de l'harmonisation prochaine des modalités de remboursement par les Communes et les Syndicats des frais de personnel, il est proposé que les communes ex-Pays de Saint-Seine restent sur coût mutualisé du personnel, et que les Communes ex-Forêts, Lavières et Suzon soient sur un coût réel.

Après discussion, le Conseil Communautaire décide à

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 1

- ⇒ **DE FIXER** le taux horaire mutualisé administratif à la charge des communes et syndicats à **27.06 euros** par heure pour 2018 ;
- ⇒ **DE FIXER** le taux horaire mutualisé du personnel technique à **19.57 euros** par heure pour 2018 ;

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Prévisionnel Général 2018 de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon.

Vote des taux de Fiscalité 2018

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

Après discussion, le Conseil Communautaire décide à

POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

– **DECIDE** de fixer pour l'exercice 2018 les taux suivants :

TAXES	TAUX
Taxe d'habitation	6.84%
Taxe Foncière (bâti)	6.24%
Taxe foncière (non bâti)	20.51%
Cotisation Foncière Entreprises	16.97%

Budget Primitif 2018 – Budget Général

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

APPROUVE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses **325 399.23 €**

Recettes **325 399.23 €**

Fonctionnement

Dépenses **4 531 156.65 €**

Recettes **4 531 156.65 €**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses **325 399.23 € (dont 0,00 de RAR)**

Recettes **325 399.23 €** (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses **4 531 156.65 €** (dont 0,00 de RAR)

Recettes **4 531 156.65 €** (dont 0,00 de RAR)

Rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-1°

Sur le rapport de Monsieur le Maire (ou le Président) et après en avoir délibéré

Vu la délibération en date de la 18/06/2013 portant création de l'emploi permanent de d'animatrice charte forestière contractuel (recrutement initial sur la base de l'article 3-3-1° – absence de cadre d'emplois - de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) et fixant la rémunération à l'indice brut 418

Sur le rapport de Madame la Présidente et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La rémunération de l'emploi permanent de charte forestière contractuel est calculée par référence à l'indice brut 403 et indice majeure 364 à compter du 01/04/2017.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

xxx

Madame Louis souhaite conclure ce Conseil avec les propose suivants :

« Le conseil communautaire se termine avec un budget voté par le plus grand nombre et je m'en félicite.

Les taux de fiscalité demeurent inchangés et c'est très satisfaisant pour nos citoyens dans un contexte de réforme territoriale contraignante pour les finances des collectivités territoriales. Nous avons maîtrisé nos dépenses de fonctionnement depuis 3 ans comme nous l'avons rappelé lors de la présentation du budget général.

Aussi, comme j'ai eu l'occasion de m'en exprimer en début d'année nous allons pouvoir engager des projets de territoire pour répondre aux attentes de nos administrés et satisfaire les élus des communes concernées.

Le 1^{er} projet concerne la mise en place d'un centre de ressources numériques sur la commune de Saint-Seine-l'Abbaye. 2 des 3 agents de la médiathèque suivront une formation pour assurer l'animation de ce centre.

Il s'agira d'accueillir et de renseigner tout citoyen de tout âge pour l'accompagner sur des problématiques informatiques : recherche d'emploi, renseigner une déclaration de revenu, naviguer sur une tablette

Ultérieurement ce service deviendra itinérant grâce au concours du Conseil départemental qui mettra à disposition des collectivités un véhicule équipé pour visiter les communes de notre territoire et assurer un service décentralisé pour un coût très modeste.

Le second projet concerne la construction d'un pôle périscolaire sur la commune de Savigny-le-Sec. Investissement important pour notre collectivité et il confortera notre implication sur la compétence « petite enfance », des jeunes enfants en général.

Un autre projet faisant uniquement l'objet à ce jour d'une analyse de territoire quant à l'implantation d'une micro-crèche sur le territoire de FSS. La CAF doit nous restituer l'étude prochainement. Une prochaine commission sociale se réunira pour statuer sur l'opportunité d'une telle structure.

Dans le cadre de notre compétence « Tourisme », depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCFSS collecte la Taxe de Séjour, nous mettrons en place et en fonction de la recette perçue, la collectivité proposera différents produits touristiques innovants pour satisfaire les attentes des hébergeurs (*environ 60 sur le territoire FSS*) et professionnels du tourisme. Les attentes sont nombreuses et diverses. Les offres et les produits touristiques doivent s'inscrire dans le 21^{ème} siècle, aussi le numérique doit y prendre toute sa place.

Ces projets doivent être soutenus par la majorité des membres de cette assemblée pour qu'ils aient une pertinence au sein de notre territoire.

Un EPCI, est une instance de décisions et de projets qui répondent aux besoins des habitants sur différents domaines.

Nous, élus, devons faire preuve de solidarité et d'ambition commune pour faire aboutir ces dossiers qui concerne l'ensemble des habitants de Forêts, Seine et Suzon.

Je vous remercie de votre attention. »

La séance est levée à 21h30.

*La Présidente,
Catherine LOUIS*

